

## LE CCAS DE LA VILLE DE CORBAS (Rhône)

SUD-EST LYONNAIS

(11 180 habitants)

Membre de la **MÉTROPOLE DE LYON**

**A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023**

### **Référent Santé et accueil inclusif**

**Cadre d'emploi des Infirmiers, médecin**

#### Contexte du recrutement

Selon l'article R.2324-39 du code de la santé publique : "un référent Santé et accueil Inclusif" doit intervenir dans chaque établissement et service d'accueil non permanent d'enfants.

Ce professionnel a un rôle de prévention santé, de suivi et d'accompagnement de l'équipe sur le volet santé et handicap des enfants.

#### Missions du poste

##### Missions principales

- Informer, sensibiliser et conseiller la direction et l'équipe de l'établissement ou du service en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique ;
- Présenter et expliquer aux professionnels chargés de l'encadrement des enfants les protocoles prévus au II de l'article R. 2324-30 ;
- Apporter son concours pour la mise en œuvre des mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être, au bon développement des enfants et au respect de leurs besoins dans l'établissement ou le service ;
- Veiller à la mise en place de toutes mesures nécessaires à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap, vivant avec une affection chronique, ou présentant tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière ;
- Pour un enfant dont l'état de santé le nécessite, aider et accompagner l'équipe de l'établissement ou du service dans la compréhension et la mise en œuvre d'un projet d'accueil individualisé élaboré par le médecin traitant de l'enfant en accord avec sa famille ;
- Assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels, notamment en matière de recommandations nutritionnelles, d'activités physiques, de sommeil, d'exposition aux écrans et de santé environnementale et veiller à ce que les titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux puissent être associés à ces actions ;
- Contribuer, dans le cadre du dispositif départemental de traitement des informations préoccupantes mentionné à l'article L. 226-3 du code de l'action sociale et des familles, au repérage des enfants en danger ou en risque de l'être et à l'information de la direction et des professionnels sur les conduites à tenir dans ces situations ;
- Contribuer, en concertation avec les équipes à l'établissement des protocoles annexés au règlement de fonctionnement, et veiller à leur bonne compréhension par l'équipe ;
- Procéder, lorsqu'il l'estime nécessaire pour l'exercice de ses missions et avec l'accord des titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux, à son initiative ou à la demande des responsables à un examen de l'enfant afin d'envisager si nécessaire une orientation médicale ;
- Délivrer, lorsqu'il est médecin, le certificat médical attestant de l'absence pour l'enfant de toute contre indication à l'accueil en collectivité

## **Profil candidat**

Il ou elle est dans le conseil

➤ Il ou elle est dans le FAIRE FAIRE et non pas dans le DIRE.

➤ Il ou elle est curieux, s'informe, se forme et a le souci de restituer ce qu'il/elle a appris

➤ Il ou elle ne se substitue pas à l'infirmière ou à l'auxiliaire de puériculture lors de soins (par manque de temps et de souci d'autonomie de l'équipe)

## **Le référent santé & accueil inclusif peut-être**

- Un médecin justifiant d'une qualification ou expérience en matière de santé du jeune enfant

- Une personne titulaire du diplôme d'état de puéricultrice

- Titulaire du diplôme d'infirmier et d'une qualification en matière de santé du jeune enfant ou d'une expérience de 3ans en qualité d'infirmier auprès de jeunes enfants

## **Conditions de travail**

**Lieu :** Structures petite enfance

**Horaires :** 20h par an aux Petits Gônes et 50 h à l'île aux enfants soit un total de 70h par an.

**Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec la Direction des Ressources Humaines au 04.72.90.03.03. et adresser votre lettre de candidature et C.V à Monsieur le Maire, Place Charles Jocteur, 69960 CORBAS ou [recrutement@ville-corbas.fr](mailto:recrutement@ville-corbas.fr) dans les meilleurs délais.**